



Doc. 15363
25 septembre 2021

Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, paragraphe 8.5, supprimer les mots suivants:

«le recours par l'Azerbaïdjan, avec l'assistance de la Turquie, à des mercenaires syriens et».

Note explicative

Cette allégation au sujet du recours à des mercenaires par l'Azerbaïdjan, avec l'assistance de la Turquie, est fausse et fabriquée de toutes pièces par les milieux arméniens. Il n'existe aucune preuve irréfutable de la prise d'une telle mesure par la Turquie et l'Azerbaïdjan.

Déposé par:

YILDIZ Ahmet, Turquie, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
AYDIN Kamil, Turquie, NI
EKER Mehmet Mehdi, Turquie, NI
ÖZŞAVLI Halil, Turquie, NI
YAŞAR Serap, Turquie, NI

1. 2021 - Quatrième partie de session

